

Quatre des fabriques existantes emploient des machines à vapeur. Il n'est rien dit de l'établissement d'industrie séricicole qui existe dans cette province.

GUELDE. — Les travaux de fabrication languissent dans cette province par suite des circonstances et d'une concurrence trop restreinte.

ÉTAT PROSPÈRE.	SITUATION ORDINAIRE.	ÉTAT DÉFAVORABLE.
Fabriques de papier. Fabriques de marocain (Apseldoors). Fabriques de couvertures (idem). Fabriques d'étoffes de laine dites Duffel (idem). Fabriques de calicot. Fabriques de féculé et de sirop de pommes de terre (Dieren). Fabriques de saucissons. Retorderie de fil (Harlerwyk). Blouterie (Zalt-Bommel). Tanneries. Fabriques de basins. Blanchisserie à la vapeur. Fabriques d'étoffes damassées.	Fabriques de gypte. Elèves de vers à soie. Fabrication d'étoffes de soie (Zalt-Bommel). Distillerie de mout de vin. Fabrique de tapis.	Moulins pour la cuivre. Tisseranderie de coton (Hattem). Fabrique de chaises (Culembourg). Tissage de poils de vache (Zutphen). Fabriques de toiles et de serviettes. Fabriques de calicot. Fabrique de toiles à carreau dites bonten.

Les diverses forges, briqueteries et tuileries établies dans cette province, n'ont pas toutes produit les mêmes résultats. Quelques-unes ont été florissantes, et d'autres ont languie par suite de circonstances particulières. — Il n'était pas question d'établir de nouvelles fabriques.

HOLLANDE-MÉRIDIIONALE. — Il nous afflige de n'avoir pas à signaler, par rapport à nos fabriques, une situation plus favorable que celle indiquée dans le rapport de 1843.

ÉTAT PROSPÈRE.	SITUATION ORDINAIRE.	ÉTAT DÉFAVORABLE.
Raffinerie de sucre.	Fabriques d'étoffe dite gryn. Fabriques de couvertures de laine. Brasseries. Raffineries de sel. Fabriques de céruse. Corderies. Moulins à scier le bois. Fabriques de machines à vapeur à Feyenoord.	Fabriques de draps fins. Fabriques d'étoffes dites duffel. Fabriques de serge, toile à voile, et de sayette de laine et de fil. Distilleries (Schiedam, Rotterdam, et Delfhaven). Fabriques de tabac. Chantiers de construction de navires.

Il n'était pas question d'établir de nouvelles fabriques. — Relativement aux distilleries de Schiedam, nous trouvons les renseignements suivants : Des 167 fabriques existantes, cinq ont suspendu leurs travaux et deux sont sur le point d'être démolies. En 1844 on a distillé 9678 hectolitres et expédié à l'étranger 6444 hectolitres de plus qu'en 1843, mais cependant on a travaillé avec perte. On en attribue la cause à la fâcheuse concurrence des distilleries de pommes de terre par rapport aux lois d'excise et à l'influence de la loi de 1835 sur les grains. — La fabrique de Feyenoord a dû supprimer un grand nombre d'ouvriers.

HOLLANDE-SEPTENTRIONALE. — Pendant la dernière période écoulée, on n'a remarqué en général aucune amélioration sensible dans la situation des fabriques. Elle s'établit ainsi :

SITUATION PROSPÈRE.	SITUATION ORDINAIRE.	SITUATION DÉFAVORABLE.
Raffineries de sucre à vapeur. Fabriques de machines à vapeur. Fabrique d'huile à brûler (Zaandijk). Fabrique d'étoffes de coton (Milversum). Fabriques de gaz. Chantier pour construction de navires (Nieuwendam).	Chantiers pour construction de navires. Fabriques de voiles et fabrication de toiles à voiles. Corderies. Fabriques d'étoffes de coton (Harlem). Fabriques de papier. Moulins à broyer les couleurs.	Scieries de bois.

je hausse les épaules.

— Mais vous parlez d'Haïti ? dit Monte-Christo.

— Oh ! Haïti, c'est autre chose ; Haïti, c'est l'écarté de l'agiotage français. On peut aimer la bouillotte, le whist, le billard du Boston, et se laisser cependant de tout cela sans en être venu tout près à l'écarté, c'est un hors-d'œuvre. Ainsi M. Danglars a vendu hier à 408 et anticipé trois cent mille francs, et attend à aujourd'hui, le fonds retombait à 205, et au lieu de gagner trois cent mille francs, il en perdait vingt ou vingt-cinq mille.

— Et pourquoi le fonds est-il retombé de 409 à 206 ? demanda Monte-Christo. Je vous demande pardon, je suis fort ignorant de toutes ces intrigues de bourse.

— Puisque, répondit en riant Albert, les nouvelles se suivent et ne se ressemblent pas.

— Ah ! diable ! fit le comte, M. Danglars jette à gagner ou à perdre trois cent mille francs en un jour ! Ah ça, mais il est donc énormément riche ?

— Ce n'est pas lui qui joue ! dit Monte-Christo. C'est madame Danglars ; elle est véritablement intrépide.

— Mais vous qui êtes raisonnable, Lucien, et qui connaissez le peu de stabilité des nouvelles, puisque vous êtes à la source, vous devriez l'empêcher, dit Morcerf avec un sourire.

— Comment le pourrais-je, si son mari ne réussit pas ? demanda Lucien. Vous connaissez le caractère de la baronne ; personne n'a d'influence sur elle, et elle ne fait absolument que ce qu'elle veut.

— Oh ! si j'étais à votre place, dit Albert.

— Eh bien ?

— Je la guérirais, moi ; ce serait un service à rendre à son futur gendre.

— Comment cela ?

— Ah ! gardien, c'est bien facile. Je lui donnerais une leçon.

— Une leçon ?

— Oui. Votre position de secrétaire du ministre vous donne une grande autorité pour les nouvelles ; vous ouvrez pas la bouche que les agents de change ne sténographient au plus vite vos paroles ; faites-lui perdre une centaine de mille francs coup sur coup, et cela le rendra prudente.

— Soez compris par madame Lucien.

— C'est cependant limpide, répondit le jeune homme avec une naïveté qui n'avait rien d'affecté ; annoncez-lui un beau matin quelque chose d'inouï, une nouvelle télégraphique que vous seul puissiez savoir ; que Henri IV, par exemple, a été vu hier chez Gabrielle ; cela fera monter les fonds, elle établira son coup de bourse là-dessus, et elle perdra certainement lorsque Bonchamp écrivra le lendemain dans son journal :

« C'est à tort que des gens bien informés prétendent que le roi Henri IV a été vu avant-hier chez Gabrielle ; ce fait est entièrement inexact ; le roi Henri IV n'a pas quitté le Pont-Neuf. »

Pendant l'année 1844 on a établi diverses nouvelles fabriques, savoir : 1 fabrique de vinaigre artificiel, 1 fonderie de fer, 5 fabriques de gaz, dont 4 à Amsterdam et 1 à Hoorn. Dans quelques-uns de ces établissements on emploie des machines à vapeur.

ZÉLANDE. — On n'a signalé aucuns progrès dans la situation des fabriques établies dans cette province.

Les tisseranderies de coton sont dans une situation prospère. — Le rapport des États-Provinciaux ne contient aucun renseignement sur les autres établissements d'industrie.

De nouvelles fabriques se sont élevées en 1844, savoir : 1 fabrique de tabac, 1 savonnerie, 1 briqueterie, et 2 moulins à mouler le grain. On se propose d'établir deux machines à vapeur au Sas-de-Gand ; l'une, pour la confection des bouchons de liège, et l'autre, pour une fabrique de féculé de pommes de terre et d'amidon.

Nous trouvons le passage suivant au sujet de la garance, cet article de production si précieux pour cette province.

« On s'attend à une importante amélioration dans la manière de préparer la garance. Cette industrie est aujourd'hui affranchie des entraves que d'anciennes dispositions opposaient à son développement ; elle peut s'améliorer et prendre un élan qui permettra à ses produits de lutter avantageusement avec ceux de l'étranger. Prenant en considération les besoins de l'époque, les progrès de la science industrielle, le développement que cette branche d'industrie a pris à l'étranger, et la nécessité d'améliorer la culture, le système de préparation et le commerce de la garance, les États, dans l'intérêt du bien-être des habitants de cette province, se sont efforcés d'appeler l'attention du gouvernement sur la situation actuelle de cette industrie. Puissent les résultats répondre à leur attente et ouvrir à ceux qui s'occupent activement de cette branche de fabrication une nouvelle source de prospérité ! La garance préparée dans les fours pendant la période de 1844 à 1845 a produit 5989 hectolitres de garance et de déchets, et en même temps 29,497 kilogrammes de racines. Pendant la période de 1843 à 1844 la production n'avait été que de 5204 hectolitres de garance et de déchets et de 22,389 kilogrammes de racines, ce qui prouve un progrès sensible. »

UTRECHT. — L'état des fabriques dans cette province se présente sous l'aspect suivant :

SITUATION PROSPÈRE : Fonderies de fer et fabriques de calicot à Veenendaal.

SITUATION DÉFAVORABLE : Industrie séricicole.

On a établi de nouvelles fabriques, savoir : 2 tuileries et 2 moulins à huile. Ce qu'on a surtout construit à Utrecht de fort remarquable, c'est un moulin à fagon à huile, ciment et tabac en poudre, entièrement en fer, qui agit également par le vent et par l'eau, tournant de lui-même et obéissant aux variations du vent. — La société d'industrie séricicole a arrêté sa dissolution. On se propose de faire à Utrecht, en mai 1847, une exposition publique des produits de l'industrie nationale.

FRISE. — Concernant la situation des fabriques, les circonstances ne se sont pas améliorées, et l'on n'a pas à signaler de renseignements plus favorables que ceux communiqués dans l'exposé de situation pendant l'année précédente.

On a érigé de nouvelles fabriques, savoir : 1 moulin à broyer le senevé et 1 fabrique de moutarde, 1 moulin à mouler l'écorce de chêne, 1 charronnerie et 1 fabrique de tabac. L'exposition des produits de l'industrie nationale en 1844 a surpassé en tous points l'attente générale. On se propose d'en faire une seconde en 1846 et d'y distribuer des primes d'encouragement aux exposants.

OSNABRUCK. — L'industrie est généralement en progrès, et le

Lucien se mit à rire du bout des lèvres. Monte-Christo, quoique indifférent en apparence, n'avait pas perdu un mot de cet entretien, et son œil perçant avait même cru lire un secret dans l'embarras du secrétaire intime.

Il résulta de cet embarras de Lucien, qui avait complètement échappé à Albert, que Lucien abrégé sa visite ; il se sentait évidemment mal à l'aise. Le comte lui dit en le reconduisant quelques mots à voix basse auxquels il répondit :

— Bien volontiers, monsieur le comte ; j'accepte.

Le comte revint au jeune de Morcerf.

— Ne pensez-vous pas, en y réfléchissant, lui dit-il, que vous avez eu tort de parler comme vous l'avez fait de votre belle-mère devant M. Debray ?

— Tenez, comte, dit Morcerf, je vous en prie, ne dites pas d'avance ce mot-là.

— Vraiment, et sans exagération, la comtesse est à ce point contraire à ce mariage ?

— A ce point que la baronne vient rarement à la maison, et que ma mère, je crois, n'y a pas été deux fois dans sa vie chez madame Danglars.

— Alors, dit le comte, me voilà enhardi à vous parler à cœur ouvert : M. Danglars est mon banquier, M. de Villefort m'a comblé de politesses en remerciement du service qu'un heureux hasard m'a mis à même de lui rendre. Je devine sous tout cela une avalanche de diners et de rajouts. Or, pour ne pas paraître brocher fastueusement sur le tout, et même pour avoir le mérite de prendre les devants, si vous voulez, j'ai projeté de réunir à ma maison de campagne d'Anteuil M. et madame Danglars, M. et madame de Villefort. Si je vous invite à ce dîner, ainsi que M. le comte et madame la comtesse de Morcerf, cela n'aura-t-il pas l'air d'une espèce de rendez-vous matrimonial, où du moins madame la comtesse de Morcerf n'envisagera-t-elle point la chose ainsi, surtout si M. le baron Danglars me fait l'honneur d'amener sa fille ? Alors votre mère me prendra en horreur, et je ne peux aucunement de cela, moi, je tiens au contraire, et dites-le-lui toutes les fois que l'occasion s'en présentera, à rester au mieux dans son esprit.

— Ma foi, comte, dit Morcerf, je vous remercie d'y mettre avec moi cette franchise, et j'accepte l'exclusion que vous me proposez. Vous dites que vous tenez à rester au mieux dans l'esprit de ma mère, où vous êtes déjà à merveille.

— Vous croyez ? fit Monte-Christo avec intérêt.

— Oh ! j'en suis sûr. Quand vous nous avez quittés l'autre jour, nous avons causé une heure de vous ; mais j'en reviens à ce que nous disions. Eh bien ! si ma mère pouvait savoir cette attention de votre part, et je me hasarderai à la lui dire, je suis sûr qu'elle vous en serait on ne peut plus reconnaissante ; il est vrai que de son côté mon père serait furieux.

— Le comte se mit à rire.

— Eh bien ! dit-il à Morcerf, vous voilà prévenu. Mais j'y pense, il n'y aura pas que votre père qui sera furieux ; M. et madame Danglars vont me

nouveau tarif de douanes ne peut qu'ajouter à cette situation favorable. »

Il faut classer parmi les établissements qui prospèrent, les filatures à vapeur et les tisseranderies de rubans de fil ; et parmi celles qui se trouvent dans une situation défavorable, les plâtrières.

On a érigé les nouvelles fabriques suivantes : 2 briqueteries et tuileries, 1 fabrique de sirop de pommes de terre, 1 fabrique de colle, 1 fabrique de chicorée, 1 brasserie, 1 moulin à scier le bois et 3 moulins à mouler le grain.

BRONNÉ. — L'industrie manufacturière s'est maintenue dans la situation où elle se trouvait l'année précédente. On a même remarqué dans quelques établissements des signes visibles de prospérité.

La situation des fabriques dans cette province s'établit ainsi :

SITUATION PROSPÈRE.	SITUATION ORDINAIRE.	SITUATION DÉFAVORABLE.
Imprimerie, lithographie et fonderie de caractères. Fabrique d'instruments. Tisseranderie de chaux à la mécanique. Fabrique de produits chimiques. Fabrique de céruse. Briqueteries. Plâtrières. Cordage de laine.	Moulins à huile. Distilleries de pommes de terre. Moulins à scier le bois. Tanneries.	Moulins à soutirer l'eau de terre.

On a établi en 1844, 1 savonnerie, 2 moulins à huile, 1 plâtrière, 1 fabrique de sirop de pommes de terre et 3 moulins à mouler le grain.

DRENTHE. — Les fabriques établies dans cette province peuvent se classer de la manière suivante.

SITUATION PROSPÈRE.	SITUATION ORDINAIRE.	SITUATION DÉFAVORABLE.
Briqueteries et poteries. Fabrique de calicot à Meppel.	Verreries. Brasseries.	Tisseranderies de calicot. Tisseranderies de tissés dits Everdoek. Distilleries de genièvre.

Les fabriques de calicot ne peuvent en général soutenir la concurrence. — En 1844, on a élevé de nouveaux établissements, savoir : 1 verrerie, 1 distillerie, 1 fabrique de tabac, 1 plâtrière et 4 moulins à grains.

LIMBOURG. — On a signalé quelques progrès dans l'industrie manufacturière ; les fabriques existantes s'établissent ainsi :

SITUATION PROSPÈRE.	SITUATION ORDINAIRE.	SITUATION DÉFAVORABLE.
Fabriques de verres et cristaux. Fabriques de papier. Fabrique de papier à meubler. Clouterie. Fonderie de fer. Fabrique de vernicelle.	Raffineries de sel. Fabriques de draps et d'étoffes de laine.	Fabriques de sirop de betteraves. Savonneries. Distilleries. Brasseries. Fabriques de chicorée.

Il s'est établi en 1844, 1 distillerie, 1 fabrique de vinaigre artificiel, 2 fabriques d'amidon, 1 fabrique de colle, 1 moulin à aigle, 1 fabrique de pipes et 6 moulins à mouler le grain.

(La suite prochainement.)

ÉTATS DE LA MARINE BELGE. Influence des droits différentiels. — Beluche à Cova.

Le Précurseur d'Anvers publie l'article suivant :

« Nous publions aujourd'hui le tableau de la marine belge au 1^{er} janvier 1846. Le loi du 21 juillet 1844, cette loi qui devait développer notre marine, de manière à exciter l'admiration du monde entier, suivant les pronostics de quelques Mathieu Lansberg, est-elle en cette heureuse conjonction et elle n'a fait la moindre chose qui puisse nous faire espérer en elle ? Hélas ! non, et nous avons été témoins de son regrettable échec. »

considérer comme un homme de fort mauvaises façons. Ils savent que je vous vois avec une certaine familiarité, que vous êtes même ma plus ancienne connaissance parisienne ; et ils ne vous trouveront pas chez moi ; ils me demanderont pourquoi je ne vous ai pas invité. Songez au moins à vous munir d'un engagement antérieur qui ait quelque apparence de probabilité, et dont vous me ferez part au moyen d'un petit mot. Vous le savez, avec les banquiers, les écrits seuls sont valables.

— Je ferai mieux que cela, monsieur le comte, dit Albert ; ma mère veut aller respirer l'air de la mer. A quel jour est fixé votre dîner ?

— A samedi.

— Nous sommes à mardi, bien, demain soir nous partons, après-demain matin nous serons au Tréport. Sachez, vous, monsieur le comte, que vous êtes un homme charmant de mettre ainsi les gens à leur aise ?

— Moi ! en vérité vous me tenez pour plus que je ne vaux ; j'aurais voulu être agréable, voilà tout.

— Quel jour avez-vous fait vos invitations ?

— Aujourd'hui même.

— Bien ! je cours chez M. Danglars, je lui annonce que nous quittons Paris demain, ma mère et moi. Je ne vous ai pas vu, par conséquent je ne sais rien de votre dîner.

— Fou que vous êtes ! et M. Debray qui vient de vous voir chez moi, lui dit :

— Ah ! c'est juste.

— Au contraire, je vous ai vu et invité ici sans cérémonie, et vous m'avez tout naïvement répondu que vous ne pouviez pas être mon convive, parce que vous partiez pour Tréport.

— Eh bien ! voilà qui est conclu ; mais vous, viendrez-vous voir ma mère avant demain ?

— Avant demain, c'est difficile ; puis je tomberais au milieu de vos préparatifs de départ.

— Eh bien ! faites mieux que cela ; vous n'êtes qu'un homme charmant, vous serez un homme adorable.

— Que faut-il que je fasse pour arriver à cette sublimité ?

— Ce qu'il faut que vous fassiez ?

— Je le demande.

— Vous êtes aujourd'hui libre comme l'air, venez dîner avec moi ; nous serons en petit comité ; vous, ma mère, et moi seulement. Vous avez à peine aperçu ma mère ; mais vous la verrez de près. C'est une femme fort remarquable, et je ne regrette qu'une chose, c'est que sa paille lui tende avec vingt ans de moins ; il y aurait bientôt, je vous le jure, une comtesse et une vicomtesse de Morcerf. Quant à mon père, vous ne le trouverez pas ; est de commission et dîne chez M. le grand référendaire. Venez, nous causerons voyage ; vous qui avez vu le monde tout entier, vous nous raconterez vos aventures ; vous nous direz l'histoire de cette belle Grecque qui était l'autre soir avec vous à l'Opéra, que vous appelez votre esclave et que vous

phètes que l'abbé de Foere, lorsque nous avons soutenu que les droits différentiels nuiraient à notre commerce, sans enrichir notre marine.

La preuve que notre marine ne s'est pas enrichie, sous le régime des droits différentiels, se trouve dans le tableau même que nous soumettons au public.

Il y a dix huit mois que la loi protectrice du 21 juillet a été établie. Le propre des lois de ce genre, lorsqu'elles sont réellement protectrices, est d'exciter tout de suite l'esprit d'entreprises, de donner de l'audace aux plus timides, de pousser les plus prudents à des tentatives aventureuses. Nous en avons cent exemples depuis quelques années.

La loi du 21 juillet a-t-elle eu cet effet? A-t-elle excité l'esprit d'entreprises? A-t-elle déterminé les capitalistes et les armateurs à faire construire un grand nombre de bâtiments en Belgique? A-t-elle inspiré plus de crédit et valu meilleur succès à notre pavillon? A-t-elle rendu notre marine quelque peu plus puissante? Pendant cette épreuve de dix huit mois, assez longue cependant pour qu'il y ait au moins signe de vie, y a-t-il eu le moindre indice d'une influence favorable? Non. L'esprit d'entreprises est demeuré ce qu'il était, et la marine belge s'est plutôt appauvrie qu'elle ne s'est enrichie.

Enfin, le nombre de navires, au 1^{er} janvier 1845. Elle n'en compte plus que 131 aujourd'hui. Quatre navires seulement ont été lancés en 1845. Trois sont de petit tonnage. Cinq ont été naturalisés. Il en a été démolis six, et trois se sont perdus en navigation. On ne figure plus comme existant encore dans le tableau de 1844 et dont la perte n'a été constatée qu'en 1845. Nous possédons donc un navire de moins qu'il y a un an, et peut-être existe-t-il des sinistres ignorés!

Ainsi, l'efficacité des droits différentiels n'a pas même été assez grande pour compenser les pertes qu'a essuyées notre marine, sous le rapport du nombre des navires; elle ne l'a pas été plus, sous le rapport du tonnage.

Voilà les heureux fruits de la loi du 21 juillet 1844! On n'a cependant rien épargné pour qu'elle produisit tout ce qu'elle pouvait produire. On l'a interprétée de manière à ce qu'elle rendit tout ce qu'elle pouvait rendre, tordue de façon à en tirer tout ce que l'on pouvait en tirer, puis on a poussé la protection protectrice jusqu'à ravir aux navires étrangers affrétés pour compte de négociants belges, le droit de relâcher à Cowes, et de prendre des ordres ou de les y attendre, — droit que le législateur avait accordé, moyennant certaines conditions à remplir.

On portait évidemment ainsi un très-grand préjudice au commerce belge, et on sacrifiait ainsi de tous les bâtiments nationaux dont le nombre figure dans un tableau, à son service quarante vaisseaux de la navigation transatlantique; on lui faisait donc, sans en rien faire pour la marine belge, comme nous le disions au commencement de cet article, comme au reste nous l'avons toujours soutenu.

Sera-ce un enseignement pour ceux qui ont tant de fois provoqué l'institution des droits différentiels? Oui, s'ils sont intelligents et de bonne foi. Ils doivent aujourd'hui voir clair, ou ils sont condamnés à demeurer perpétuellement aveugles. Leurs illusions, s'ils en ont en, doivent être complètement dissipées. Ce doit, dans tous les cas, en être un pour le gouvernement, à qui il ne faut pas permis de fermer les yeux, pour ne pas voir ce qui est évident et de ne pas reconnaître combien sont stériles les droits différentiels, combien sont funestes pour le commerce et pour l'industrie belges la plupart des mesures qui en découlent, notamment les entraves mises à la pêche à Cowes. Son devoir est de les faire disparaître.

Les nouvelles de Balize, parvenues aux Etats-Unis, vont jusqu'au 1^{er} novembre; elles annoncent que les hostilités ont recommencé entre les Etats de Honduras et de San-Salvador. L'armée de ce dernier est entrée sur le territoire de Honduras en novembre, pour enlever à ce pays un on avait conçu de voir conférer un titre de prince à son chef.

On a vu dans le pays de Balize un grand nombre de civils traités comme une princesse. Nous parlerons Italien, espagnol et vénitien, acceptez, ma mère vous remerciera.

— Mille grâces, dit le comte, l'invitation est des plus gracieuses, et je regrette vivement de ne pouvoir l'accepter. Je ne suis pas libre comme vous le pensiez, et j'ai au contraire un rendez-vous des plus importants.

— Ah! prenez garde, vous m'avez appris tout à l'heure comment on fait de dîner on se décharge d'une chose désagréable. Il me faut une preuve. Je ne suis heureusement pas banquier comme M. Danglars, mais je suis, je vous en prévient, aussi incrédule que lui.

— Aussi vais-je vous la donner, dit le comte. Et il sonna.

— Hum! fit Morcerf, voilà déjà deux fois que vous refusez de dîner avec ma mère. C'est un parti pris, comte.

— Monte-Christo tressaillit. — Oh! vous ne le croyez pas, dit-il; d'ailleurs voici ma preuve qui vient. Baptistin entra et se tint sur la porte debout et attendant.

— Je n'étais pas prévenu de votre visite, n'est-ce pas? — Dame! vous êtes un homme si extraordinaire que je n'en répondrais pas.

— Je ne pouvais point deviner que vous m'inviteriez à dîner, au moins? — Oh! quant à cela c'est probable.

— Eh bien, écoutez: Baptistin, que vous ai-je dit ce matin quand je vous ai appelé dans mon cabinet de travail? — De faire fermer la porte de M. le comte une fois cinq heures sonnées, répondit le valet.

— Ensuite. — Oh! monsieur le comte... dit Albert.

— Non, non, je veux absolument me débarrasser de cette réputation mystérieuse que vous m'avez faite, mon cher vicomte; il est trop difficile de jouer éternellement le Manfred. Je veux vivre dans une maison de verre.

— Ensuite... continuez, Baptistin. — Ensuite, de ne recevoir que M. le major Bartolomeo Cavalcanti et son fils.

— Vous entendez, M. le major Bartolomeo Cavalcanti; un homme de la plus vieille noblesse d'Italie, et dont Dante a pris la peine d'être le d'Horace... vous vous rappelez ou vous ne vous rappelez pas, dans le X^{me} chant de l'Enfer, de plus, son fils, un charmant jeune homme de votre âge, à peu près, vicomte, portant le même titre que vous, et qui fait son entrée dans le monde parisien avec les filles de son père. Le major m'amène ce soir son fils Andrea, le comte, comme nous disons en Italie. Il me le confie. Je le posséderai, s'il a quelque mérite. Vous m'aidez, n'est-ce pas?

Un journal a publié des nouvelles désastreuses du Punjab, reçues par la voie d'Ahmedunggur et de Mhou Suivant lui, sir Henri Hardinge aurait reçu d'Angleterre l'ordre formel de ne pas envahir le pays des Sikhs, à moins d'agression de leur part. Il annonce en outre que la pauvre vieille reine-mère a été massacrée avec tous ses adhérents, en même temps que quelques-déserteurs d'un régiment du Bengal qui allaient rejoindre son altesse. Si ces dernières nouvelles eussent été vraies, dit le Bombay Times, il y a déjà longtemps que nous en aurions reçu la confirmation par la voie de Delhi. En conséquence nous pensons que c'est tout simplement une mystification.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 4 janvier.

Les journaux anglais publient de longs détails sur la présentation des adresses de la corporation de Londres et de celle de Dublin qui a eu lieu samedi au château de Windsor. La reine, sur son trône, ayant à sa droite le prince Albert et à ses côtés, au pied du trône, ses dames d'honneur, les grands-officiers de la couronne et les membres du cabinet, a d'abord reçu la députation de la corporation de la cité de Londres, conduite par le lord maire précédé du porte-épée et du porte-masse et accompagné de tous les officiers attachés à la personne du premier magistrat de la Cité. Tous les personnages faisant partie du cortège municipal avaient le costume appartenant à leurs fonctions. Lorsque le lord maire et la députation ont été introduits par le vice-chambellan en présence de la reine, le recorder a donné lecture de l'adresse ainsi conçue:

Très-gracieuse souveraine, « Nous, très-loyaux et très-dévotés sujets de Votre Majesté, le lord maire, les aldermen et les communes de la cité de Londres, réunis en conseil commun, approchons de votre royale personne, pour représenter respectueusement à V. M. que toute puissante, toute grande, toute riche que soit cette nation, la plus grande partie des sujets de V. M. en Irlande et un grand nombre d'entr'eux en Angleterre, en Ecosse et dans le pays de Galles, sont réduits depuis longtemps à se nourrir principalement de pommes de terre; que toutes les classes, mais surtout les pauvres, ont longtemps souffert et souffrent encore beaucoup de ce résultat de l'économie nationale; que la maladie qui a frappé les pommes de terre a exposé le peuple de V. M. à l'anxiété, à la détresse et au danger de la famine; que leurs souffrances doivent être attribuées à une législation erronée, qui, en excluant l'importation des aliments et restreignant le commerce, prive la nation des bontés de la Providence. En conséquence, nous prions humblement Votre Majesté d'user des moyens qui sont en son pouvoir pour ouvrir les ports de ce royaume à la libre importation des denrées alimentaires. »

Sa Majesté, après avoir reçu l'adresse, a répondu:

« Les motifs qui vous ont engagés à présenter cette adresse sont dument appréciés par moi. Les besoins et les souffrances de mon peuple commandent en tout temps ma plus vive sympathie, et je déplore profondément le manque, cette année, d'une récolte abondante d'un article de subsistance, qui sert de nourriture ordinaire à un si grand nombre de mes sujets. J'ai ordonné que le parlement s'assemble à une époque rapprochée, et je serai heureux de donner ma sanction à toute mesure que la sagesse de la législation pourra suggérer comme propre à alléger cette détresse momentanée et à ramener un bien-être permanent parmi toutes les classes de mes sujets. »

Après cette réponse, le lord-maire et le plus ancien alderman ont été admis au baise-main, ainsi que celui des membres du common-council, qui avait fait la motion de l'adresse et celui qui l'avait appuyée. Puis la députation s'est retirée.

Nous avons le plus grand plaisir, dit le Standard, à appeler l'attention de nos lecteurs sur l'état favorable du revenu du trimestre. La publication officielle n'a pu être faite encore à l'heure où nous écrivons, mais nous sommes en mesure d'annoncer que le département de l'accise, ce qui est la meilleure preuve de l'amélioration progressive de la situation du peuple en général, a obtenu une augmentation remarquable, d'autant plus que le montant de la consommation sur les droits d'enchères et ceux sur les verres, qui produisaient plus de 900 mille livres par an sera plus que compensée par l'augmentation de la consommation d'autres articles soumis aux droits d'accise.

des vieilles familles. Je l'ai vu plusieurs fois, soit à Florence, soit à Bologne soit à Lucques, et il m'a prévenu de son arrivée. Les connaissances de voyage sont exigeantes: elles réclament de vous en tout lieu l'amitié qu'on leur a témoignée une fois par hasard; comme si l'homme civilisé qui sait vivre une heure avec n'importe qui, n'avait pas toujours son arrière-pensée! Ce bon major Cavalcanti va revoir Paris qu'il n'a vu qu'en passant, sous l'empire, en allant se faire geler à Moscou. Je lui donnerai un bon dîner, il me laissera son fils, j'en promettais de veiller sur lui, je lui laisserai faire toutes les folies qu'il lui conviendra de faire et nous serons quittes.

— A merveille! dit Albert, et je vois que vous êtes un précieux Mentor. Adieu donc, nous serons de retour dimanche. A propos, j'ai reçu des nouvelles de Franz.

— Ah! vraiment? dit Monte-Christo; et se plait-il toujours en Italie? — Je pense que oui; cependant il vous y regrette. Il dit que vous étiez le soleil de Rome, et que sans vous il y avait gris. Je ne sais même pas s'il ne va point jusqu'à dire qu'il y pleut.

— Il est donc revenu sur son compte votre ami Franz? — Au contraire, il persiste à vous être fantastique au premier chef; voilà pourquoi il vous regrette.

— Charmant jeune homme, dit Monte-Christo, et pour lequel jeme suis senti une vive sympathie le premier soir où je l'ai vu cherchant un souper quelconque, et où il a bien voulu accepter le mien. C'est, je crois, le fils du général d'Epinay?

— Justement. — Le même qui a été si misérablement assassiné en 1815. — Par les bonapartistes. — C'est cela! Ma foi, je l'aime! N'y a-t-il pas pour lui aussi des projets de mariage?

— Oui, il doit épouser mademoiselle de Villefort. — C'est vrai? — Comme moi je dois épouser mademoiselle Danglars, reprit Albert en riant.

— Vous riez? — Oui. — Pourquoi riez-vous? — Je ris parce qu'il me semble voir de ce côté-là autant de sympathie pour le mariage qu'il y en a d'un autre côté entre mademoiselle Danglars et moi. Mais vraiment, mon cher comte, nous causons de femmes comme les femmes causent d'hommes; c'est impardonnable!

Albert se leva. — Vous vous en allez? — La question est bonne! il y a deux heures que je vous assomme, et vous avez la politesse de me demander si je m'en vais! En vérité, comte, vous êtes l'homme le plus poli de la terre! Et vos domestiques, comme ils sont dressés! M. Baptistin surtout! je n'ai jamais pu en avoir un comme

Au chapitre douanes il y aura naturellement une diminution considérable, mais nous croyons que si l'on considère le montant des droits abolis (qui s'élèvent pour l'année à 2,418,000 liv. d'après les calculs de sir R. Peel), le revenu ordinaire des douanes présentera encore une comparaison satisfaisante.

L'augmentation des transactions commerciales et du mouvement des affaires trouvera sa démonstration dans celle des produits du timbre, et en somme le revenu du trimestre peut justement être considéré comme très-satisfaisant.

On lit dans l'article de bourse du même journal: L'interprétation de la réponse de la reine à l'adresse de la Cité est que, quelles que soient les mesures définitives qui seront soumises au parlement pour régler le commerce des grains, ses ports seront déclarés ouverts pour cette année à l'importation des grains, soit en franchise, soit seulement à un droit nominal. On dit aussi dans les cercles de la finance que comme mesure de sûreté, les directeurs de la banque élèveront à 4 p. c., après le paiement des dividendes, le taux de l'escompte et de l'intérêt sur prêts, sans s'inquiéter de l'effet restrictif que peut avoir cette mesure sur leurs opérations.

Voici le texte de l'adresse présentée à la reine par le lord-maire de Dublin au nom de la corporation municipale de cette ville:

Qu'il plaise à Votre Majesté, Nous, lord maire, aldermen et bourgeois de Dublin, venons au pied du trône de Votre Majesté avec des sentiments de loyauté et de profond respect pour la personne et le trône de Votre Majesté; mais, pressés par le sentiment d'un devoir, nous ne pouvons nous dispenser plus longtemps de mettre sous les yeux de Votre Majesté ce qui doit causer beaucoup de peine et d'angoisse à une souveraine qui sent vivement les souffrances de son peuple.

Nous assurons Votre Majesté que nous voudrions ne pas lui parler de la détresse du pays, mais nous comprenons de quelle terrible responsabilité la Providence toute puissante nous chargerait si nous nous taisions et si nous ne faisons pas connaître à Votre Majesté la triste situation à laquelle peuvent être réduits les habitants de l'Irlande, et le danger qu'il y a tout un peuple vivant sous le sceptre de Votre Majesté tombe victime du double fléau de la famine et de l'épidémie, si des mesures ne sont prises promptement par le gouvernement de Votre Majesté à l'effet d'éloigner avec la bénédiction d'un Dieu miséricordieux une telle calamité de l'Irlande.

Nous prenons la liberté de faire savoir à V. M. que par des causes indépendantes du fait de votre peuple d'Irlande il est réduit depuis des années, bien des années, à regarder la récolte des pommes de terre comme la seule source qui lui fournit la nourriture quotidienne. Pour lui à l'exception de toutes les autres nations du monde, il est réduit au plus pauvre aliment qui existe et encore le plus grand nombre parmi ce peuple n'en avait-il qu'une faible provision. Mais la ne s'est pas arrêtée leur misère, pour eux il y avait encore un degré plus bas dans l'abîme de la misère. Non seulement leurs aliments étaient insuffisants et de la pire sorte, mais dans des dernières années ils ont été forcés de se nourrir d'aliments qui ne sont hélas pas même bons pour les animaux. Telle était et telle est encore la nourriture de la grande majorité de vos sujets en Irlande.

Cet état de dénuement de votre peuple, bien que connu de nous qui vivons avec lui et qui le représentons ici, ne résulte pas seulement de notre témoignage. Des commissaires nommés par Votre Majesté, ont déclaré dans leur rapport que tout le monde a pu lire, que le nombre des ouvriers agriculteurs en Irlande est évalué à plus de 4 millions d'individus qui n'ont d'autre nourriture que la pomme de terre, d'autre boisson que l'eau; dont les demeures sont ouvertes à la pluie, pour lesquels un lit ou une couverture est un luxe inconnu et qui sont plus malheureux qu'aucun peuple d'Europe.

Cet exposé n'est que trop exact, mais il ne s'applique pas à une classe seule, les cultivateurs. Nous sommes obligés d'ajouter que ce récit de la détresse de 4 millions de vos sujets, lorsqu'il avance qu'ils sont plus malheureux qu'aucun autre peuple d'Europe ne dit pas toute la vérité. Car il y a hélas! un grand nombre de vos sujets non compris dans la classe désignée par les commissaires, qui doivent y être adjoints, qui sont presque en proie à la famine et cela dans un pays qui a été appelé avec raison dans ces dernières années, le grenier de l'Irlande; qui exportait annuellement en Angleterre, du milieu d'une population affamée les meilleures denrées alimentaires en quantité suffisante pour nourrir le triple de ses propres habitants.

Telle était la situation du peuple irlandais au commencement de l'automne dernier il a plu au sage régulateur de toute chose d'accorder à notre pays une récolte abondante du meilleur aliment de l'homme; notre peuple l'a recueillie et l'a mise à couvert; mais hélas! tandis que Dieu daignait

cela. Les miens semblent tous prendre exemple sur ceux du Théâtre-Français, qui, justement parce qu'ils n'ont qu'un mot à dire, viennent toujours le dire sur la rampe. Ainsi, si vous venez à la messe de M. Baptistin, je vous demande la préférence.

— C'est dit, vicomte. — Ce n'est pas le tout, attendez: faites bien mes compliments à votre discret Lucquois, au seigneur Cayalcante dei Cavalcanti; et si par hasard il tenait à établir son fils, trouvez-lui une femme bien riche, bien noble, du chef de sa mère du moins, et bien baronne du chef de son père. Je vous aiderai, moi.

— Oh! oh! répondit Monte-Christo, en vérité, vous en êtes sûr? — Oui.

— Ma foi, il ne faut jurer de rien. — Ah! comte, s'écria Morcerf, quel desir vous me rendez, et comme je vous aimerais cent fois davantage encore, si grâce à vous, je restais garçon, ne fût-ce que dix années de plus!

— Tout est possible, répondit gravement Monte-Christo. Et prenant congé d'Albert, il entra chez lui et frappa trois fois sur ses timbre.

Bertuccio parut. — Monsieur Bertuccio, dit-il, vous savez que je reçois samedi dans ma maison d'Auteuil.

Bertuccio eut un léger frisson. — Bien, monsieur, dit-il. — J'ai besoin de vous, continua le comte, pour que tout soit préparé convenablement. Cette maison est fort belle.

— Il faudrait tout changer pour en arriver là, monsieur le comte, car les tentures ont vieilli. — Changez donc tout, à l'exception d'une seule, celle de la chambre à coucher de dames rouges; vous la laisserez même absolument telle qu'elle est.

Bertuccio s'inclina. — Vous ne toucherez pas au jardin non plus; mais de la cour, par exemple, faites en tout ce que vous voudrez; il me sera même agréable qu'on ne la puisse pas reconnaître.

— Je ferai tout mon possible pour que M. le comte soit content; je serai plus rassuré cependant si M. le comte me voulait dire ses intentions pour le dîner.

— En vérité, mon cher monsieur Bertuccio, dit le comte, depuis que vous êtes à Paris, je vous trouve dépayé, trembleur; mais vous ne me connaissez donc plus? — Mais enfin, Son Excellence pourrait me dire qui elle reçoit?

— Je n'en sais rien encore, et vous n'avez pas besoin de le savoir non plus. Lucullus dîne chez Lucullus, voilà tout. Bertuccio s'inclina et sortit.

(La suite à demain.)

compenser ainsi les travaux du laboureur, il lui a plu en même temps dans ses desseins impénétrables, de frapper la récolte des pommes de terre et de détruire le tiers au moins de cette récolte d'où le peuple tire sa seule subsistance et ce malheur entraîne un état absolu de dénûment pendant 4 mois pour une grande partie de votre peuple d'Irlande.

Nous avons réfléchi sur cette terrible réalité de laquelle il ressort qu'un grand nombre de nos frères, éreints dans les mêmes fias que nous, se trouvent en danger de manquer d'aliments pendant quatre mois et de tomber ainsi victimes de la famine et de la contagion qui la suivra, si des mesures immédiates ne sont pas prises pour écarter cette calamité. Toutefois, en faisant un appel à Votre Majesté et en lui exposant le danger qui menace votre peuple, nous savons que vous avez la volonté de le sauver, et nous nous y reposons avec confiance. Nous savons aussi que placée à la tête de la plus puissante nation du monde, vous avez également le pouvoir de le sauver. Mais nous ne demandons pas l'automne; nous ne voulons pas qu'on nous fasse la charité, qu'on donne le superflu d'une partie du royaume au peuple de l'autre partie. Nous croyons que pour écarter une calamité nationale de cette nature, il faudrait recourir à de grandes entreprises nationales de travaux d'utilité publique; il faudrait puiser dans le trésor national pour donner du travail au peuple avec des salaires profitables qui lui permettent de payer ses aliments à quelque prix qu'ils puissent s'élever, soit à cause de leur meilleure qualité, soit à cause de l'insuffisance des approvisionnements par suite de la perte de la récolte. Telles sont les principales mesures que nous suggérons comme devant être prises promptement: emploi du peuple à des travaux nationaux, salaires proportionnés au prix des denrées, liberté d'importation des substances alimentaires; l'esprit d'entreprise commerciale fera le reste.

Nous faisons remarquer à Votre Majesté que notre pays offre un vaste champ à ces entreprises nationales, par la culture des terres demeurées incultes jusqu'à ce jour; par le défrichement de notre sol, par l'amélioration du cours de nos nombreux fleuves et rivières, en établissant des voies de communication avec les parties les plus éloignées de notre île par des routes et des chemins de fer.

En exposant humblement à Votre Majesté l'état de dénûment auquel vos sujets d'Irlande ont été réduits, l'affreuse calamité qui les menace et en suggérant les moyens par lesquels on peut en diminuer les horreurs, nous ne sommes point à faire tout à fait, nous n'oublions pas que nous vivons sous une monarchie constitutionnelle et que ce que nous demandons ne peut être accordé sans le concours des trois pouvoirs. Nous espérons en conséquence qu'il plaira à Votre Majesté dans l'exercice de votre prérogative, de convoquer le parlement pour une époque prochaine et que vous voudrez bien lui faire connaître les maux qui attendent votre peuple loyal et fidèle d'Irlande. Nous espérons de lui l'adoption de mesures propres à réaliser le vœu le plus cher au cœur de Votre Majesté, à vous fournir les moyens de sauver votre peuple avec l'aide de Dieu.

En suggérant à Votre Majesté la construction de chemins de fer comme un moyen de procurer immédiatement du travail au peuple et par suite de l'atténuation de la misère, nous ferons remarquer que si l'examen des questions préliminaires doit occuper dans les comités du parlement autant de temps que précédemment, il ne faut attendre aucun bien immédiat de ces projets, car le moment opportun aura passé avant que leurs auteurs puissent être autorisés par la loi à commencer leurs opérations. En conséquence nous suggérons qu'il plaise à Votre Majesté de recommander dans le cours du trône au parlement que pour la facilité des mesures législatives concernant des intérêts locaux en Irlande et dans lesquelles les règlements prescrivent des enquêtes préliminaires devant les comités parlementaires, d'adopter une loi qui permettra et prescrira aux comités auxquels les projets seront confiés de tenir leurs séances à Dublin et d'exercer les mêmes pouvoirs et la même autorité pour obliger les parties à se présenter devant eux, qu'ils siégeaient à Westminster. Une telle loi faciliterait, ce nous semble, l'expédition des affaires pour les deux pays et épargnerait des dépenses considérables aux habitants de l'Irlande qui sont obligés de s'adresser à la législature pour les actes d'intérêt local ayant pour objet d'entreprendre et de poursuivre les entreprises et les placements de capitaux dans les diverses opérations que les progrès de la science ont indiqués à l'homme dans ces dernières années.

Nous assurons Votre Majesté que nous ne le céderons à personne pour l'attachement loyal à votre personne et à votre trône et si nous avons présenté le triste exposé de la misère de votre peuple d'Irlande, nous sommes persuadés à la faire par un devoir impérieux en notre qualité de représentants du peuple municipal des habitants de la capitale de cette grande île. Les États de Votre Majesté, ou pendant bien des années vos sujets, ont vu vivre au milieu de l'abondance et de la prospérité, et tout près de la famine, vos sujets ont vu le peuple et avec raison comme le peuple le plus malheureux de l'Europe et dont la coupe de misère est pleine et débordée en présence de la famine et de l'épidémie qui s'avance à grands pas vers notre pays.

On lui plaise en conséquence à Votre Majesté de convoquer votre parlement à une époque prochaine, de lui recommander d'adopter des mesures qui nous paraissent à Votre Majesté avec l'aide de la Providence de sauver votre peuple malheureux du fléau de la famine et que, après avoir été dans les mains d'un pouvoir aussi puissant, l'instrument dont il s'est servi pour éloigner de l'Irlande un peuple fidèle, heureux et satisfait.

Le langage de la part d'un haut fonctionnaire a causé une très-vive irritation dans le canton de Vaud. M. Druey, son dicatateur, a pris sa part dans ces reproches et a présenté au grand-conseil du canton de Vaud une motion tendant à demander des explications et au besoin réparation au canton de Zurich. Les débats ont été orageux; M. Druey a essuyé les apostrophes les plus véhémentes; mais comme il dispose de la majorité, il a fait adopter la résolution suivante:

Le grand-conseil du canton de Vaud repousse avec indignation les paroles outrageantes et calomnieuses prononcées par le président du grand-conseil directeur du canton de Zurich; il charge le conseil d'Etat de transmettre cette protestation au gouvernement du canton de Zurich, directoire fédéral, en lui demandant des explications, et si elles ne sont pas satisfaisantes, d'insister sur une juste et prompt réparation.

Il va sans dire que le gouvernement de Zurich ne paraît nullement décidé à céder aux injonctions de M. Druey.

Nouvelles de France.

La commission chargée de préparer le projet d'adresse en réponse au discours du roi a tenu le 5, la seconde séance. M. le duc de Dalmatie président du conseil, M. Guizot ministre des affaires étrangères, le ministre de la marine, de la guerre, du commerce, se sont rendus dans la commission et ont fourni les explications les plus nettes sur toutes les questions de politique intérieure et extérieure.

La commission est encore en séance; elle nommera vraisemblablement son rapporteur. M. Vitet réunira, dit-on, les sept suffrages conservateurs. Le rapporteur serait fait à la séance publique du 7 ou 8 prochain. Le budget pour 1847 a été distribué le 6 janvier, à la chambre des députés, et sera soumis à l'examen des bureaux à la fin de la semaine.

M. le comte d'Argout, gouverneur de la Banque de France, fait publier dans le *Moniteur*, et conformément aux prescriptions de la loi du 30 juin 1840, le compte rendu des opérations de la Banque de France pendant le quatrième trimestre de l'année dernière. Ce document financier a un intérêt tout particulier, à cause de la crise qui s'est déclarée dans le courant de novembre et qui semblait au premier abord annoncer, pour la fin de l'année, une liquidation qui s'est heureusement faite sans désastres.

Le 36 décembre (matin), la Banque avait à son actif 185,500,000 fr. en espèces, 1,800,000 francs d'effets échus la veille et à encaisser, 192,800,000 fr. d'effets escomptés à Paris, 37,400,000 fr. d'effets escomptés par les comptoirs, 6 millions prêtés sur lingots et monnaies, 16,800,000 fr. prêtés sur effets publics, 46,400,000 fr. pour comptes courants débiteurs, 22 millions en rentes, soit en effets publics et y compris 4 millions valeur de l'hôtel et du mobilier de la Banque, enfin, 1,600,000 francs en objets divers; total 574,257,458 fr. 08 c.

À la même époque figurait au passif: 267 millions 500 mille francs de billets au porteur, 2 millions environ de billets à ordre, 81 millions 800 mille en compte courant du trésor, 13 millions 300 mille en pièces de 20 sous et de 15 sous appartenant également au trésor, 118 millions 400 mille dus en compte courants à divers, 1 million 700 mille francs pour récépissés payables à vue, 5 millions 189 mille pour les dividendes à payer, 673 mille francs pour les mandats à payer des comptoirs et 1 million 424 mille fr. pour articles divers. Le bilan soldait pour 81 millions 990 mille fr. dont 67 millions 990 mille fr. formant le capital de la Banque, 10 millions de réserve prescrits par la loi du 17 mai 1834 et 4 millions de réserve immobilière montant de la valeur de l'hôtel de la Banque.

Comme on le voit, la Banque avait, au 26 septembre, une circulation en billets supérieure d'environ 82 millions à la somme des espèces en caisse. À la fin du trimestre précédent, il y avait à peu près équilibre entre ces deux termes de comparaison.

La moyenne des situations a été dans ce dernier trimestre: pour la caisse de 124 millions, pour les escomptes et les prêts de 463 millions, pour le portefeuille de 263 millions, pour les comptes nouveaux de 189 millions dont 103 millions pour le trésor; ainsi la moyenne des espèces, qui avait été dans le courant du trimestre précédent, de 238 millions ou de 8 millions de plus que pendant le second trimestre, a baissé de 45 millions pendant le quatrième trimestre; c'est-à-dire que la Banque a fait plus d'avances au commerce et contribué au soulagement de la place.

L'ensemble des opérations réalisées dans le courant du quatrième trimestre présente 484 millions d'escomptes et de prêts (330 d'escomptes à Paris, 124 dans les comptoirs, et 28 d'avances en lingots, monnaies ou effets publics); 4 milliards 102 millions dans les comptes courants, 300 millions d'opérations avec le trésor, et 4 milliards 736 millions dans le mouvement des caisses, comprenant 1,753 millions pour l'entrée et la sortie des billets de banque et des espèces, et 2 milliards 982 millions pour les virements de toute nature.

En comparant ces derniers résultats avec ceux du trimestre précédent, on voit que les opérations réalisées se sont de nouveau accrues. Ainsi, les escomptes à la banque centrale ont augmenté de 45 millions, les escomptes des comptoirs ont augmenté de 7 millions. Le mouvement des caisses a dépassé de plus de 200 millions celui qu'on avait constaté à la fin du trimestre précédent, et qui était de 4 milliards et demi.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 30 décembre.

La chambre des députés a entendu aujourd'hui la lecture du projet d'adresse de la majorité de la commission et de la rédaction particulière de M. Seyas. Les débats n'ont pas commencé séance tenante; ils s'ouvriront le 8 janvier. Au sénat le duc de Frias a appuyé par quelques considérations, sa rédaction particulière combattue par M. Tarazona. Deux discours remarquables ont été prononcés dans cette séance, celui surtout de M. Luzuriaga, ancien ministre de grâce et de justice sous le ministère de M. Olazaga.

Le trait le plus saillant de ce discours a été celui par lequel ce sénateur a réclamé l'amnistie en matière politique. Cette sortie a provoqué de la part du ministre des affaires étrangères une réponse très-brillante que les journaux du soir n'ont pas

en le temps de reproduire, mais qui a produit de l'effet dans le sénat. Certaines expressions éloquentes de M. Martinez de la Rosa ont été applaudies et les personnes qui ont assisté à la séance regardent ce début parlementaire comme un triomphe pour le cabinet.

On croit généralement que le contrat entre la banque de St-Ferdinand et le ministère ne tardera pas à être signé. La *Gazette* le publiera dans deux ou trois jours. Déjà le journal *El Universal* s'exprime à ce sujet en ces termes:

Des personnes dignes de foi nous assurent que la nouvelle donnée par nous, il y a quelques jours, au sujet du contrat passé entre la Banque de St-Ferdinand et le gouvernement est certaine. La Banque est chargée de percevoir les contributions au prix de 1/2 p. c., les bureaux de perception devront être supprimés.

Nous avons reçu *in extenso* le projet d'adresse de la chambre des députés, en Espagne. Ce document est long, et roule presque en entier sur des détails d'intérieur; nous nous bornerons donc à en extraire le passage qui a rapport à la politique extérieure et aux projets de réforme du tarif, dont il est question depuis assez longtemps. On y verra que les chambres, en Espagne, d'accord avec le gouvernement, éprouvent le besoin de rétablir les rapports politiques, depuis si longtemps interrompus, avec plusieurs grandes puissances du continent; voici ces passages:

V. M. ayant daigné déclarer aux cortès que dans le laps de temps écoulé depuis la clôture de la session précédente, il n'est survenu aucune altercation notable dans les relations de ce royaume avec les autres puissances, le congrès espère que l'ordre étant consolidé dans notre pays, et s'appuyant sur les bases de la constitution et des lois, les liens d'affection avec les gouvernements amis se resserreront et que d'autres relations seront établies avec votre trône légitime.

En attendant de la bouche auguste de V. M. que les négociations pendantes avec le Saint-Siège continuent, le congrès a la confiance qu'elles seront heureusement terminées, en conciliant le respect dû à l'église et à son chef visible avec ce qui est dû aussi aux intérêts des lois et à la conservation des immunités de votre couronne.

La chambre se dévouera, avec l'ardeur et le zèle nécessaires, à examiner les projets qui lui seront présentés par le gouvernement dans le but de réparer les maux et préjudices causés par la loi des tarifs de 1841, s'efforçant de concilier les intérêts discordants de diverses classes et d'extraire de tous, ce qui serait le plus utile à la communauté.

Le congrès s'occupera, avec la même sollicitude, de tout ce que le gouvernement de S. M. lui proposera dans le but d'augmenter la richesse publique et d'améliorer le crédit de la nation entre indigènes et étrangers.

La dotation du culte et du clergé d'une manière stable, est une des nécessités les plus impérieuses de la nation, affligée par le désordre dans lequel se trouve une affaire d'importance majeure à cause du choc des opinions contradictoires. En cherchant à un mal si grave un remède convenable et efficace, la chambre prendra en considération, avec la sollicitude convenable, ce que vous lui proposez sur une question si grave de sa nature et à laquelle les circonstances actuelles prêtent une nouvelle gravité.

Grande Salle Tivoli.

DIMANCHE, 11 JANVIER 1846.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Le bal s'ouvrira à 10 heures du soir.

Comptes des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 7 Janvier.

BOURSE	6 Janv.	de vant.	risqué!
Dettes actives	61	61	61
Dito dito	74	74	74
Dito en liquidation	3	3	3
Dito dito	96	96	96
Dito des Indes	96	96	96
Syndicat	99	99	99
Dito	91	91	91
Société de Commerce	163	163	163
Act. du lag de Harlem	5	5	5
Chemin de fer du Rhin	115	115	115
Act. du Chemin de fer Holland.	100	100	100
Obliq. Hope & C. 1798 & 1816	100	100	100
Dito dito 1828 & 1829	70	70	70
Emprunt de 1840	91	91	91
Act. de Stieglitz et Comp.	90	90	90
Passive	—	—	—
Dettes différées à Paris	—	—	—
Différé	—	—	—
Ardoins	23	23	23
Dito	40	40	40
Coupons Ardoins	25	25	25
Obligations Goll. & Comp.	5	5	5
Dito métalliques	5	5	5
Dito dito	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	2	2	2
Actions 1836	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—
Id. id. 1843	—	—	—
Obligations à Londres	61	61	62

Bourse de Paris du 6 Janvier.

COURS	OUVERT.	FERME.
Cinq pour cent	121 45	—
Trois pour cent	83 20	—
Emprunt Ardoins	—	—
Anc. différée	—	—
Nouve. dite	—	—
Passive	—	—
Certificats Falconet	102 25	—
Dettes actives	—	—
Dettes actives	—	—
Dito	—	—
Banque belge	775	780
Obligations de la Banque	—	—

Bourse d'Anvers du 7 Janvier.

Métalliques, 5 % 23 1/2. — Naples, 5 % 23 1/2. — Ard. 5 % 23 1/2. — Dette différée ancien 5 % 23 1/2. — Passive, 5 % 23 1/2. — Lots de 1830 69 1/2. — Cours près la Bourse (2 heures), Ardoins 23 1/2 cour.

Bourse de Londres du 5 Janvier.

3 % Cons. 94 1/2 ex-div. — 2 1/2 % Holl. 60 1/2. — 2 % id. 94. — Esp. 5 % 28 1/2. — 3 % 38 1/2. — Portug. 60 1/2. — Russes 113 1/2, 114.

Bourse de Vienne du 31 Décembre.

Métalliques, 5 % 111 1/2. — Lots de fl. 500, 160 1/2. — Lots de fl. 250, 128 1/2. — Actions de la Banque 1613.

LA HAYE, chez Léopold Leberberg, Luge Nieuwstraat.

Les projets que l'on attribue au ministère pour la prochaine session, dit le *Morning Post*, on dit qu'il proposera d'élever l'impôt sur l'excise, l'impôt sur le revenu (qui est à 5 p. c.) et d'exempter les dîmes de la taxe des pauvres.

On dit que le *Morning Post*, que le résultat du prochain relevé de l'Angleterre offrira un excédant de trois millions de livres sterling (40 millions de francs) des recettes sur les dépenses.

Un incident politique très grave vient de compliquer la situation du canton de Vaud, qui se débat déjà si péniblement dans ses embarras révolutionnaires.

M. Bluntschli, en ouvrant comme président la session du grand-conseil de Zurich, a été un coup d'œil sur la situation actuelle de la Suisse; il a montré ce qu'était devenu le canton de Vaud